

# Poursuivre la lutte contre les lois racistes de Barre-Bonnet-Stoléru

Décidément, Stoléru ne passe pas à la télé. La grande opération mascarade qu'il a manigancée avec le concours actif des chaînes de télé n'a pas fait recette. La masse des travailleurs immigrés sait à quoi s'en tenir quant aux nobles sentiments qui animent le préposé gouvernemental aux expulsions. Troisième du genre, la nouvelle semaine du «dialogue français-immigrés» n'aura pas plus fait illusion que les précédentes.

Il en est des immigrés comme des autres catégories de travailleurs. Ceux qui sont «raisonnables», «dans la norme», pourraient bénéficier de «la générosité de la France». Ceux qui ne sont pas raisonnables, par exemple ceux qui font la grève, qui revendiquent, qui font du syndicalisme, ou bien, erreur suprême, de la politique, ceux-là ont de manière permanente la menace de l'expulsion qui plane sur la tête.

C'est le sens des lois qualifiées fort justement de «scélérates» par la grande masse des organisations syndicales et de défense des immigrés. Celle de Bonnet d'abord : tout étranger qui aura «troublé l'ordre public» sera impitoyablement chassé. Sans doute n'avons-nous pas assez dénoncé, combattu par tous les moyens cette loi inique, œuvre du ministre de la police. «L'ordre public» Il n'est sans doute pas exagéré de qualifier ce chef d'œuvre de Bonnet de loi d'exception. La notion de

«trouble à l'ordre public» pouvant être appliquée dans n'importe quel cas à n'importe qui, l'ensemble des immigrés se trouve ainsi en situation de pré-expulsion. Evidemment, ceux qui seront vus en flagrant délit, une banderole ou une pancarte en main, un slogan à la bouche courent les plus graves dangers. Ne parlons pas de ceux qui seront repérés dans les piquets de grève...

Stoléru nous explique, après maints détours que la situation de crise que nous connaissons oblige le gouvernement à agir de la sorte. Le bouc émissaire est trouvé, c'est si simple : s'il y a chômage, c'est la faute des travailleurs immigrés trop nombreux dans notre pays. Les capitalistes dans cette affaire n'y sont pour rien bien sûr. D'où le projet de loi raffiné que seul un Stoléru pouvait imaginer, celui dit du non-renouvellement des cartes en fonction du taux de chômage dans tel ou tel département, dans telle ou telle branche. Le raisonnement est simple et facilement assimilable par l'épicière du coin : puisque les immigrés sont responsables du chômage, il n'y a qu'à, dans un premier temps, leur interdire le renouvellement de leur carte de travail dans les départements ou les branches à partir d'un certain taux de demandeurs d'emploi. Pas de carte de travail, pas de carte de séjour, expulsion... le tour est joué.

L'indignation et la colère soulevées par ce projet ont trouvé des résonnances jusque dans les assemblées : Stoléru n'est pas parvenu, depuis juillet dernier, à faire passer son funeste projet. Qu'importe pour le ministre : La loi n'est pas passée, on en applique quand même les dispositions principales. Des organisations et collectifs de défense et de soutien ont révélé l'existence d'instructions données directement par Stoléru pour constituer des dossiers dans le cas de demande de renouvellement de cartes de travail dans des régions ou profession à fort taux de chômage, dans les cas de chômage prolongé depuis plus d'un an, etc... les demandes de travailleurs isolés, célibataires ou dont la famille n'est pas en France. Ces dossiers doivent être directement envoyés à la «direction de la population et des migrations». On imagine sans trop de peine ce qu'il adviendra de tous ces dossiers et surtout des personnes qu'ils concernent.

Ainsi, le pouvoir contourne ses propres lois en attendant d'arriver à les faire passer. Les objectifs d'expulsions massives qu'il s'était fixés sont maintenus. Seulement, il est obligé d'aller, semble-t-il moins vite qu'il ne l'avait prévu. Pourquoi ? parce qu'il y a eu une assez large mobilisation, parce que les projets scélérats ont été disséqués, dénoncés, parce qu'il y a eu une campagne de sensibilisation, des mani-

festations de rues, des démarches de toutes sortes... Stoléru n'avait pas compté avec cet aspect des choses : la résistance populaire à ses plans.

Des reculs ont été imposés au pouvoir. Cependant l'essentiel de ses lois reste applicable et il compte bien faire passer celles qui n'ont pas encore été adoptées. Par ailleurs, comme on l'a vu, il n'hésite pas à prendre toutes les dispositions qu'il juge utile pour parvenir à ses fins. Il convient par conséquent de ne pas relâcher la pression mais au contraire de l'accroître en s'appuyant sur ce qui a déjà été fait. Le 10 mai, une importante manifestation permettait de regrouper largement tous ceux qui se sont mobilisés contre les lois racistes. Le 7 juin, une autre initiative, dans un contexte différent connaissait un certain succès. C'est dans cette voie qu'il faut poursuivre ; dans la voie de la sensibilisation, du nécessaire effort de dénonciation qu'il faut inlassablement poursuivre, dans la voie du regroupement le plus large de tous ceux, de toutes celles qui veulent lutter contre les lois scélérates, dans la voie de l'action sous toutes les formes possibles.

Gérard PRIVAT

## Après l'agression contre *Radio Lorraine Cœur d'Acier* ● les neuf syndicalistes CGT relâchés ● le jugement sera rendu fin juin

Le 4 juin dernier, le gouvernement entreprenait une attaque particulièrement violente contre toute une série de radios indépendantes de lui, radios libres ou radios syndicales CGT. Parmi ces agressions, celle dirigée contre l'UD-CGT de Nancy, où la police intervenait en saccageant tout sur son passage, dérobant des fichiers, arrêtant une quarantaine de militants. La police pensait trouver là, on le sait, l'émetteur de la radio CGT «Radio Lorraine Cœur d'Acier». Neuf militants CGT de Nancy, parmi ceux qui se trouvaient sur les lieux, étaient arrêtés. Jeudi 12 juin, suite à la manifestation appelée par les UL CGT et CFDT de Nancy, et à la grève régionale parallèle, ils ont été relâchés. Reste le jugement sur le fond !

Jeudi 12 juin, en riposte, et pour exiger la libération des militants emprisonnés, s'est déroulée, après différentes autres initiatives, une grève régionale à l'appel commun des syndicats CGT, CFDT, SNES, avec une manifestation le matin à Nancy. Une manifestation qui aura finalement regroupé 6 000 à 7 000 personnes, avec à sa tête, les militants CGT portant les portails des militants inculpés, suivis d'autres syndiqués cégétistes — une trentaine — enlevés eux aussi par la police alors qu'ils se trouvaient à l'UD-CGT de Nancy. Arborant des pancartes passées autour du cou «Le 4 juin 1980, dans la maison du peuple, j'ai été agressé et gardé à vue toute la nuit». Ces manifestants donnaient le départ du cortège aux cris de «libérez nos camarades».

Un cortège qui durera près de deux heures, dans les rues de Nancy, et composé de travailleurs de la ville, bien sûr, mais aussi plus largement. On notait des délégations venues de tout le département : CGT Rond-Point de Merlebach, travailleurs CGT et CFDT de Longwy, des travailleurs CFDT de Neuves-Maisons, les mineurs de fer CGT de Lorraine, des cheminots de Jarny, de Nancy, des travailleurs du livre de tout le département, fort nombreux.

Des manifestants venus de tout le département donc, mais aussi de toutes organisations syndicales, dans l'unité pour défendre les inculpés. On trouvait aux côtés des sections CGT de Traior-Ramun, la Rochette Cempa (entreprises nancéennes),

de nombreux travailleurs CFDT du Crédit Agricole de Férémbal, des banques nancéennes.

### Des travailleurs venus de tout le département

Prenant la parole lors du rassemblement place Carnot, le représentant de la CFDT locale expliquait la présence des militants CFDT par la nécessité, face à la répression, d'être forts, donc nombreux, au delà des appartenances syndicales. Cette exigence, applaudie, de nombreux militants, tant CGT que CFDT la firent leur durant la manifestation. Ce seront les militantes CFDT, portant chacune une des lettres «Libérez nos camarades», qui scanderont «c'est tout ensemble qu'il faut lutter pour défendre nos libertés», ce sont les militants de la même organisation qui répondaient «Union, action contre la répression».

La nécessité de l'unité était aussi affirmée par ces cheminots CGT du dépôt de Chalindrey «Tous unis dans l'action», ou la section CGT de la Compagnie Electro-Mécanique nancéenne «Union, action contre la répres-

sion». Cet esprit unitaire, qui de l'avis de nombreux participants avait prévalu dans la préparation de la journée, sous la pression parfois des travailleurs, tout le monde ne le reprendra pas forcément à son compte toutefois, lors du défilé. On entendra encore trop de mots d'ordre du genre «Union, action avec la CGT», «On va gagner grâce à la CGT», «avec la CGT, on va se libérer», slogans sectaires, d'autant plus gênants que parfois ils étaient repris pour couvrir des mots d'ordre unitaires contre la répression, notamment le mot d'ordre «Union, action avec tous les travailleurs», repris en fin de manifestation par de nombreux travailleurs CGT et CFDT.

La manifestation se terminait vers 13 heures, place Carnot.

### Devant le tribunal

Plusieurs centaines de militants et travailleurs CGT et CFDT se retrouvaient l'après-midi, au tribunal de Nancy, où les inculpés devaient passer en jugement. Des inculpés amenés dès 13 heures 30, le pouvoir voulant sans doute éviter la présence trop nombreuse de manifestants à ce moment-là. Nombreux, les travailleurs l'é-

taient pour exiger la libération des neuf syndicalistes inculpés, si l'on considère — et il faut le déplorer — le peu d'empressement mis par quelques dirigeants de l'Union Locale CGT à mobiliser, une fois la manifestation terminée. On peut difficilement approuver les déclarations faites par une dirigeante CGT en milieu de journée consistant à dire qu'il n'était pas nécessaire d'être très nombreux au tribunal, vu que les places étaient limitées à l'intérieur. Étaient difficilement compréhensibles, également pour une large frange de participants (dont de nombreux travailleurs CGT), les appels au calme de certains dirigeants, à chaque fois — et elles furent nombreuses — que les travailleurs exprimaient leur colère en scandant «Libérez nos camarades».

Tout cela n'empêchait pas, vers 22 heures 30, plusieurs centaines de travailleurs — venus progressivement — d'être présents devant le tribunal. Cela n'a sans doute pas été pour rien dans l'annonce de la libération, un peu après, des syndicalistes inculpés !

Reste maintenant à attendre le jugement sur le fond.

R.F.